



COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION LOCAL DIPA DU 11 AVRIL 2023

*Quand le DI gouverne encore une fois
notre Direction façon 49-3 !*

Ce CSAL fait suite au boycott de la première convocation du CSAL du 29 mars.

La CGT reste en lutte contre le projet de réforme des retraites, brutale et injuste. Mais dans cette période sociale troublée nous ne pouvons nous résoudre à laisser le DI dérouler tranquillement l'ouverture d'un nouveau service avec une organisation du travail prévue inédite pour des agents OP/CO au sein de notre circonscription.



A l'instar du Havre, de Marseille ou de Dunkerque, une **Cellule de Sécurité Alimentaire** ouvrira à Roissy le 1^{er} juin prochain, avec une organisation de travail très dégradée sans les horaires du protocole aéroportuaire 1982/2002.

Toutes les organisations syndicales ont donné lecture de leur déclaration liminaire, auxquelles le Président n'a apporté aucune réponse.

MESURES SOUMISES AU VOTE

POINT 1 : Transfert des missions de contrôle DGCCRF en frontière – Déclinaison du dispositif à la DIPA avec création d'une cellule de sécurité alimentaire.

Périmètre des missions de cette nouvelle cellule

La reprise par la DGDDI des missions de contrôle à l'importation de la DGCCRF répond à la volonté gouvernementale de fluidifier le passage des marchandises aux frontières.

La **Cellule de Sécurité Alimentaire (CSA)** sera, au sein de la Prise en charge (PEC), en charge des contrôles avant toute mise en libre pratique, sur:

- les normes de commercialisation de 11 fruits et légumes (Roissy et Orly).
- les denrées alimentaires d'origine non animale. Les marchandises visées sont soumises soit à des mesures d'urgence soit à des contrôles renforcés (Roissy et Orly).
- les ustensiles de cuisine en polyamide et mélamine originaires ou en provenance de Chine et Hongkong (Roissy).
- les denrées alimentaires biologiques (Roissy).

A Roissy, les principaux opérateurs concernés sont Sotracom, BBA MyWay, IFS, Sealogis.

Selon le DI, le retard pris pour la création de cette cellule serait dû à des soucis de communication avec la DRIEST.

Sans nier les problèmes de communication entre les 2 administrations, cet argument n'est pas entendable dans la mesure où le transfert de cette mission était prévu de longue date. Nous rappelons une nouvelle fois que la CGT avait déjà interpellé la Direction il y a plus d'un an sur le sujet et qu'il nous avait été répondu que « nous avons bien le temps... ».

L'équipe de direction de la DIPA n'a jamais été dans la concertation et l'échange constructif avec les organisations syndicales.

De même, l'encadrement de la PEC a été écarté de la préparation de ce transfert, comme le POC.

Effectifs

- Initialement prévus à 8 agents, les effectifs seront portés à 11 agents avec 2 Paris Spé dès l'ouverture.
- Le DI considère que l'effectif pérenne pour un fonctionnement optimal est de 14 agents.
- Au quotidien, prévision de 2 équipes de 2 sur 6 jours du dimanche au vendredi.

Contrairement aux agents CCRF qui contrôlaient seuls, le DI a décidé que les agents de la DIPA qui effectueront les contrôles CCRF seront 2, comme ce qui se pratique en douane.

Nous n'avons cessé de demander la venue de plus d'agents Paris Spé formés aux missions CCRF pour libérer les contrôleurs stagiaires qui étaient prévus pour Roissy CO.

Les contrôles prévus à 2 agents sont bien la seule chose pour laquelle la CGT a été d'accord avec le DI.

Charge de travail

- 5000 DSCE validées par an avec 800 contrôles physiques par an .
- 720 COI pour le Bio avec 68 prélèvements.
- 2 prélèvements par an pour le Japon ustensiles en polyamide .
- Fruits et légumes : une centaine de notification en 2022 . Essentiellement contrôle documentaire.
- Le DI indique que les mercredi et jeudi sont les « jours les plus calmes »
- Estimation de 6 à 10 contrôles physiques par jour et environ 15 le dimanche.

Dans une direction où le dialogue social est constructif et collaboratif, le niveau d'information des organisations syndicales est identique à celui de la direction. A la DIPA, ce n'est pas le cas et cela l'a très rarement été. Nous demandons depuis le 15 février l'estimation de la charge de travail. Ces informations n'étaient toujours pas dans les documents de travail. Il aura fallu que nous les réclamions en séance pour les avoir.

Une cellule à 11 agents paraît bien sous dimensionnée pour tenir la charge de travail et les horaires prévus par la Direction.

Temps de travail

- une ouverture du bureau du dimanche au vendredi de 7h30 à 16h, avec en moyenne un à deux dimanches effectués par mois
- les heures au-delà de 16h récupérables
- le bureau sera fermé le samedi sauf si un jour férié tombe un samedi

- les repos hebdomadaires seront scindés (samedi et un autre jour flottant)
- Interrogée en séance sur le sujet des RH scindés, la psychologue du travail a déclaré que 2 jours de repos consécutifs pour un travailleur participait à son équilibre. Le DI et sa garde rapprochée n'ont d'ailleurs pas répondu aux déclarations de la psychologue du travail, ce qui est pour la CGT un message négatif très fort sur les futures conditions de travail des agents de la cellule CCRF.
- un droit à congés remis en cause en cas de contrôles renforcés

C'est le gros point NOIR des modalités de mise en place de ce transfert de missions !

L'instabilité des conditions de travail est érigée comme un préalable: agent OPCO travaillant le dimanche, refus des vacances en 12h, RH scindés, droit à congés aléatoires, en conclusion des agents corvéables à merci.

Avec le mode de fonctionnement proposé, la DIPA va faire de l'exception la norme.

La CGT réclame 2 jours de repos consécutifs pour tous les agents de la cellule.

De manière exceptionnelle, il est effectivement possible de scinder les repos hebdomadaires mais n'en déplaie à l'équipe de direction de la DIPA (DI et garde rapprochée), la qualité de vie au travail des agents doit être prise en compte.

Pour ne pas accorder le bénéfice du protocole horaires aux agents de cette cellule, la direction est allée chercher un texte de 2002. Pourtant, le protocole d'accord de 2002 est une note de service qui expose les modalités d'application de la durée hebdomadaire de travail et d'aménagement du temps de travail dans la circonscription de Roissy. La cellule de sécurité sanitaire étant créée au sein de la PEC, service de la circonscription de Roissy, il en résulte que ses agents font également partis de la circonscription de Roissy donc peuvent bénéficier des horaires du protocole.



S'agissant du travail du dimanche, la direction a «loupé» le texte qui prévoit que « dans l'intérêt des salariés, le repos hebdomadaire est donné le dimanche ».

Au Havre, à Dunkerque et à Marseille les cellules sont d'ailleurs fermées le dimanche.

Au nom de la spécificité de l'aéroport, le DRF va demander le changement des horaires du laboratoire pour effectuer les analyses le dimanche. Si cela se fait, nos collègues apprécieront.

Il faut rendre la DIPA plus attractive (horaires longs et télétravail pour ceux qui le souhaitent)

Aux premières heures de l'amphi blanc à l'ENDLR aucun candidat ne s'était porté volontaire pour intégrer cette cellule, encore une fois, c'est une illustration du défaut d'attractivité et du manque de pédagogie de la direction.

Formation :

- Les formations des stagiaires commenceront le 12 avril, les suivantes auront lieu en mai avant des formations en cascade.

Orly :

- les contrôles CCRF seraient faits par la cellule de Roissy 2 à 3 fois par an . Mais la charge de travail a t-elle vraiment été bien évaluée ?

NB : Il a aussi été question de l'UDD nuit service ouvert de 20h à 8h, le dimanche et les jours fériés et qui aurait pu prendre en charge cette mission CCRF. Le DI a indiqué que la question a été tranchée avec la Direction Générale. La lourdeur de la formation initiale CCRF à dispenser dans un

laps de temps très court ne pourrait pas être absorbée par l'unité sans devoir dégrader son fonctionnement. Selon le DI la question du cœur de métier de l'UDD devra évoluer dans le futur.

Vote CONTRE à l'unanimité de toutes les organisations syndicales présentes pour les motifs suivants :

- création de nouveaux horaires qui ne respectent pas le protocole aéroportuaire
- les RH scindés qui ne permettront pas aux agents de pouvoir bénéficier de 2 jours de repos consécutifs.

La CGT a insisté pour que le point soit représenté aux organisations syndicales en vertu de l'article 91 du décret de décembre 2020 relatif à la mise en place des CSA qui stipule que lorsqu'un projet recueille un avis unanime contre. Fin de non recevoir de la part de la Direction. La CGT saisira cependant la DG sur le projet d'organisation de travail de cette nouvelle cellule.

POINT 2 Création d'un second poste d'adjoint au service de la prise en charge de la Direction régionale Roissy Fret

- Une préfiguratrice chargée de préparer le transfert des missions CCRF aux frontières a été nommée en février 2023.
- A l'ouverture de la cellule de sécurité alimentaire, un second adjoint sera nommé. Il aura une prime de niveau 2 (255 euros brut mensuels) ce qui sera désormais aussi le cas du 1er adjoint de la PEC.
- L'effectif total de la PEC va augmenter avec l'arrivée des nouveaux agents, de ce fait, le chef de la PEC, aura désormais une prime de niveau 3.
- Une enquête sera lancée pour le poste de 2ème adjoint
- Le 2ème adjoint sera également formé en cas d'absence de l'adjoint responsable de cellule.

1^{er} point soulevé par la CGT , aucune enquête pour le poste de préfigurateur du transfert des missions CCRF n'a été diffusée, pourquoi? L'inspectrice actuellement en poste à la PEC aurait peut être été intéressée.

Réponse du DI: j'ai décidé

Nous rappelons qu'une enquête permet à d'éventuels candidats de se positionner sur un poste, à la direction d'avoir un large panel de candidats et enfin cela évite le soupçon de favoritisme.

Sur la question soumise au vote, pour la CGT, la création du 2ème poste d'adjoint n'est pas justifiée, un responsable de cellule aurait été largement suffisant, il ne s'agit que d'une cellule de 11 agents au sein d'un bureau.

La collègue désignée préfigurateur a de grandes chances d'obtenir le poste d'adjointe à la Cellule de Sécurité Alimentaire. Nous avons appris qu'une enquête pour le 2ème poste d'adjoint allait paraître, mais nous comprenons bien que les dés sont pipés d'avance ... le népotisme à la DIPA encore et toujours...

Vote CONTRE de la CGT au motif qu'un poste de responsable de cellule aurait largement été suffisant

POINT 3 Présentation du PAE et des ER 2023

- Pour l'année 2023, le PAE (plafond autorisé d'emplois) s'élève à 1629 ETPT (équivalent temps plein travaillé). Pour rappel en 2022 le PAE était de 1619 ETPT.
- Progression de 30 ETPT AG/CO et diminution de 20 ETPT SU par rapport à l'année 2022.
- Dans les faits, il manque 90 agents à la DRF et 76 agents à la DRV
- Le DI a proposé de faire un recrutement local à la DG à l'instar de ce qui se fait dans les Hauts de France. La DG doit trancher sur le sujet.

Nous sommes TOUJOURS en sous effectif mais le DI a la solution, «plus de mutations dans le sud pour lutter contre le sous effectif dans le nord».

La CGT a notamment insisté sur plusieurs points :

- travailler en sous effectif permanent contribue à dégrader les conditions de travail et crée de forts risques psycho sociaux tout en étant un terreau fertile pour le mal être et la souffrance au travail

- Cellule CCRF: au départ 8 contrôleurs stagiaires devaient y être affectés, ils seront finalement 11. Cet arbitrage est scandaleux quand les BC et les services supports sont en sous effectif et qu'il y a des agents Paris Spécial formés aux missions CCRF qui pourraient être affectés à Roissy CCRF.

- avec l'arrivée d'ICS2 et la montée en puissance des hits, il va y avoir une nécessité d'affecter des agents dans les CCF, l'espoir suscité par l'arrivée de 27 puis 23 contrôleurs stagiaires risque de très vite se dissiper pour les collègues des BC. Encore une fois, cela sera une question d'arbitrage.

- Les chiffres OP/CO sont encore une fois mal présentés (la CRPC, le contentieux fret n'apparaît pas clairement). On y verrait bien la volonté de cacher le sous effectif latent à la DRF ?

- le BC de Sodexi va perdre 1 effectif de référence (ER) alors que ce bureau est déjà en sous effectif et qu'il s'inquiète de voir ses effectifs diminuer au fur et à mesure du temps alors que la charge de travail de ce BC est toujours conséquente.

Le DI indique que la charge de travail est en effet toujours conséquente. La partie vacante de bureaux laissée par le départ de l'UDD nuit sera aménagée au bénéfice des agents de Sodexi.

- des ER ont été retirés dans certains bureaux sans tenir compte de l'arrivée des inspecteurs responsables de visites désignés référents des superviseurs de la CSR. Le DI nous renvoie au prochain dialogue de gestion à l'automne 2023... qui se fera sans lui, pour cause de départ à la retraite. «Les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent».

- la question du sous effectif en surveillance est aussi inquiétante : les congés d'été à assurer avec un volant d'agents surv qui n'est pas conséquent. Sans oublier les Jeux Olympiques 2024 qui arrivent .

Comme indiqué dans notre liminaire, 25 effectifs de référence sont toujours gelés en surv à cause de la crise sanitaire.

La CGT ne cesse de dénoncer le sous effectif persistant sur notre plate-forme, 1^{er} aéroport européen.

Vote CONTRE de la CGT sur ce point 3 au motif que la DIPA n'a pas les moyens humains à la hauteur de ses ambitions. Le fait de fonctionner constamment en sous effectif est générateur de risques psycho sociaux, ce qui inquiète particulièrement notre organisation syndicale.

POINTS D'INFORMATION

POINT 4 Point d'information sur le calendrier des évolutions SI et les chantiers dédouanement à l'horizon 2023/2024

- La DIPA va être concernée en 2023 par plusieurs grandes évolutions réglementaires liées à l'implantation de nouveaux systèmes applicatifs :
- ICS2/PNTS qui gèrera une nouvelle gestion des déclarations de l'avant dédouanement. Le nombre de déclarations va augmenter, en conséquence l'effectif de la cellule de levée de doute la CCF sera abondée et un déménagement dans un bureau plus grand prévu.
- DELTA I/E qui assurera le remplacement de Delt@ G et X.
- Des formations pourraient être dispensées dès le mois de mai concernant Delta I/E, à confirmer.

En prévision d'ICS2, les effectifs de référence de la CCFCO ont été augmentés.

PNTS : il y a un problème qui n'est toujours pas résolu entre la fin de Delta P en juillet et le déploiement de PNTS qui prévu pour octobre. Heureusement, dans ce dossier, les CCF sont associées aux discussions en cours, ce qui est normal . Comme quoi travailler de concert est possible.

DELTA I/E : les agents qui utilisent DELTA G devront être accompagnés, en vu de cet énorme bouleversement.

POINT 5 Point d'information suite à la création du BC Cargo 7 à la DR Roissy Fret

- Créé en juillet 2022, le BC Cargo 7 a ouvert le 2 novembre 2022 et présent au RDC du bâtiment 3520A dans un bureau partagé avec les agents de l'UDD nuit. Le BC traite les flux de l'opérateur expressiste DHL pris en charge historiquement par le BC Banale. Les effectifs du BC Cargo 7 validés à hauteur de 19 agents en effectifs de référence sont pour l'instant de 13 agents en effectifs réels (dont des agents Paris Spé)
- Les agents qui le souhaitaient ont été placés en HL. Pour la CGT les HL sont attractifs et permettent de tenir le bureau .
- Une série de réunion entre la DRF et DHL ont eu lieu pour traiter par thème les manquements de l'opérateur que ce soit en terme de dédouanement, de transit, de présentation des marchandises, de systèmes informatiques... Une autre réunion devrait avoir lieu fin avril avec l'opérateur.
- Quand le trafic sera plus mature, le bureau sera ouvert à d'autres opérateurs.

La CGT a souligné la qualité des locaux et du projet qui a été conduit pour le BC Cargo 7. Nous reconnaissons que la Direction est parfois en capacité de bien construire des projets !

La CGT a également soulevé la problématique du manque de déclarants le jour et la nuit chez DHL pour signer les procédures. Le DRF indique qu'il a été demandé à l'opérateur de fournir un planning de présence, ce qui a été fait.

Comme pour les autres bureaux, la CGT est attentive à la situation en effectifs dans ce bureau qui pour l'instant bénéficie du renfort d'agents Paris Spécial, mais ce ne sera pas ad vitam æternam.

POINT 6 Point d'information sur la création de la Cellule de supervision régionale à la DR Roissy Fret

- Ouverte au 1^{er} janvier 2023, la CSR devrait intégrer le premier étage du bâtiment 3520 A avant la fin du second semestre 2023.
- De nouvelles formations de supervision auront lieu en juin à l'END Tourcoing.

La CGT est intervenue sur les échanges d'informations entre la CSR et les BC en soulignant qu'ils doivent être dans les 2 sens. Si les BC font remonter des informations, il est nécessaire que la CSR en transmettent également notamment les tableaux reprenant des différents CRILOC et PROREG et les mises à jour.

Le DI a reconnu que l'échange d'informations était indispensable, les tableaux des crilocs et proregs pourront être transmis aux BC. Le DRF a proposé d'organiser sur ce sujet une réunion de bilans entre la CSR et les BC.

POINT 7 Points d'information sur l'activité des terminaux à Roissy

- Un point a été fait sur la fermeture du T2A et T2C ou beaucoup d'agents de ces terminaux ont été redéployés au T1 qui a ré ouvert le 1^{er} décembre 2022. Le T1 accueille les passagers de près d'une quarantaine de compagnies aériennes.
- La problématique de la sécurisation du T2F a été évoquée: l'option d'une location de pièces supplémentaires pour le F sera évoqué avec ADP lors d'une prochaine réunion.
- Les prémices d'un accueil social des SDF sont en cours de réflexion auprès de la préfecture. Un audit est également en cours sur la sécurisation des terminaux.



- **Sur le T1 plus particulièrement : le DI considère qu'il s'agit du second hub de Roissy**

- deux points ont été soulevés concernant la sécurisation de la détaxe : le premier concerne une porte de secours permettant d'échapper à un danger tel qu'une action terroriste. Le second point étant la possibilité de rendre l'accès à la détaxe impossible pour les usagers (ou SDF) par l'installation de rideaux métalliques. La Direction a indiqué que le premier point est en cours de résolution par ADP et le second à l'étude.

- sur la question de la prise de service à 6h : la CGT a demandé la communication de l'étude d'activité faite par la DRV, celui-ci s'est obstiné à ne pas vouloir la transmettre... Y a t-il donc vraiment une étude ? Ou juste un copié-collé des heures des vols ? Pour justifier sa volonté de passer une partie des prises de service à 6h, outre cette fameuse étude d'activité dont personne n'a été destinataires, la Direction indique qu'elle s'appuie sur la note de 2004 de création de la BSE T1 qui stipulait que la prise de 6H pouvait être envisagée ! Et qui avait rédigé la note de l'époque ? Notre DI actuel qui était divisionnaire en 2004... Cette volonté de changement brutal et non concertée de rythme de travail est, aux yeux de la CGT, un nouveau risque psycho social pour cette unité de la surveillance déjà bien fragilisée depuis sa réouverture en décembre 2022.

La CGT a de nouveau soulevé la question du parking du T1 où les agents pourraient stationner et être plus en sécurité, cela leur éviterait de prendre le CDGVAL et de stationner au PR. Le DI indique qu'il va accéder à la demande récurrente de stationnement au T1 dès que la note de cadrage du DRV sur la prise de service à 6h sera diffusée .

Nous avons demandé de la souplesse pour les collègues qui viennent en transports en commun et qui ne peuvent pas être à 6h à Roissy (les transports en commun ne démarrant qu'à 5h30). Le DI et le DRV ont répondu que cela serait fait, peu d'agents sont concernés et des postes fixes avec une prise de fonctions à 7h existent.

QUESTIONS DIVERSES CGT

1) communication des PV de CT ou CTSD qui ont validé les vacances obligatoires en 6h-18h dans les terminaux de Roissy

Comme demandé, le PV du CTPL du 12 novembre 2003 nous a été transmis. Il avait comme point à l'ordre du jour l'évolution du dispositif de la surveillance.

2) les contrôleurs stagiaires affectés en mai seront-ils en HL à leur arrivée dans les services ?

Comme rappelé par la CGT, les BC sont en sous effectif, les HL pour les contrôleurs stagiaires sont pleinement justifiés mais le DI et l'équipe de direction continuent de refuser en indiquant que les HA doivent rester la règle pour les stagiaires dans le cadre de leur formation.

3) marché décentralisée des fournitures de bureau, pourquoi les commandes en fournitures de bureaux vont-elles être centralisées à la DI ? Quel est le montant de l'enveloppe globale pour 2023 ?

La dotation était d'environ 20000€ en 2022, elle passe à 17000€ cette année. La centralisation et la mutualisation sont exigées par souci d'économie et de suivi de la dépense de l'État.

Nous demandons que les bureaux puissent continuer à choisir certains marques spécifiques dans les fournitures de bureau.

Le DI a répondu qu'il n'y voyait pas d'inconvénient charge aux chefs de service de prendre contact avec le PLI.

4) locaux syndicaux à Orly

A Orly, le local syndical se situe dans la salle de réunion du bureau CO, ce qui pose le problème de la confidentialité et du partage de ce local.

Le DI indique que le problème à Orly c'est la place, pour autant il accepte que des recherches pour un autre local syndical soient entreprises, des premières propositions ont été faites en séance, nous suivrons ce dossier.

5) Pouvez-vous nous confirmer qu'il y a, dans le loyer payé à ADP pour la DR et le bureau d'Orly, une prestation pour la restauration ?

Dans le bail pour le bâtiment 529, tel qu'il est formulé avec ADP, la direction paye une cote part pour le RIE (restaurant). Une réunion a eu lieu avec ADP, mais l'offre de cantine n'évoluera pas, sur Orly les prestations sociales douanières dans le coût du plateau repas ne se fait pas.

La direction a demandé à ADP de revoir le bail pour ne plus avoir à payer la cote part destiné au RIE .

6) En quoi consistent les modifications de fonctionnement envisagées sur le rythme de travail des agents travaillant à la BILC d'Orly ?

La BILC est un service qui travaille, au memento, dans la plage horaire 5h-5h30/17h-17h30. Dans ses missions, il y a parfois les demandes assistances de services non douaniers. A l'heure actuelle, quand elles sont prévues en dehors des heures de service de la BILC, elles sont traités par les brigades de terminaux ou la BSEOI et cela se passe très bien.

Sans remettre en cause les 12h, le DRO a indiqué qu'il souhaitait mettre en place une expérimentation d'organisation à partir du 1^{er} septembre 2023.

C'est ce qu'il a exprimé à la réunion de service de la BILC à laquelle il a été invité le 30 mars dernier. Pour finir, le DRO attend que les agents de la BILC lui fasse des propositions d'organisation et une réponse écrite.

En posant cette question, la CGT a porté la voix des collègues de la BILC qui ne souhaitent pas changer l'organisation actuelle des demandes d'assistance de services non douaniers.

Ils les traiteront dans leur plage horaire entre 5h-5h30 et 17h-17h30.

7) Nous demandons communication de la note 18002734 du 15 octobre 2018 relative au fait de ne pas avoir d'AA lorsqu'un agent passe un concours hors de la DIPA.

Cette note a été communiqué comme demandée

Syndicat National des Agents des Douanes CGT

Section Paris Aéroports

Contact mail : snad-cgt.roissy@douane.finances.gouv.fr

